



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires sociales : services extérieurs

Question écrite n° 8049

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la nécessaire création et la mise en place d'une délégation régionale du Fonds d'action sociale à Besançon (Doubs). En effet, l'actuelle implantation du centre de décision à Strasbourg pose des difficultés, en raison de son éloignement, pour contacter les responsables locaux franc-comtois, prendre des décisions et régler avec eux les questions urgentes concernant cette région. La création de cette délégation régionale franc-comtoise permettrait également de nouer des relations plus fréquentes et aisées avec les élus et les responsables d'associations, en relation avec le Fonds d'action sociale. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

La création d'une nouvelle délégation régionale du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) en Franche-Comté à Besançon est certainement justifiée par le fait que le FAS intervient dans le financement de nombreuses associations de cette région. Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement du FAS qui est à l'étude, la création de nouvelles directions régionales est en effet à l'ordre du jour, en particulier pour cette région à taux relativement élevé de population d'origine immigrée. L'intérêt marqué par l'honorable parlementaire à cette question ne manquera pas d'être pris en compte.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8049

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3977

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1893